

### LA CGT FINANCES PUBLIQUES : CONTRE LE RAPPORT PECHEUR ET POUR DES SOLUTIONS ANTI-CRISE!

Totalement soumis aux injonctions de la Troïka (Banque Centrale Européenne, Union Européenne, FMI) et des marchés financiers, les gouvernements français successifs prennent des décisions qui affaiblissent la capacité d'intervention de la puissance publique.

Partout en Europe, il s'agit de liquider les modèles sociaux construits au lendemain de la seconde guerre mondiale. Dans cette visée, les services publics sont sacrifiés sur l'autel de l'austérité. L'industrie et l'ensemble des emplois induits générés sont abandonnés au nom de la compétitivité dont le seul objectif est d'accroître les profits des actionnaires.

C'est bien dans ce contexte avec la mise en place de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) remettant en cause le Code du Travail par la déréglementation des licenciements, des salaires et des durées de travail que nous devons analyser le rapport Pêcheur commandé par le gouvernement et ayant été remis le mardi 29 octobre.

La CGT Finances Publiques alerte l'ensemble des fonctionnaires sur les orientations contenues dans la lettre de cadrage de ce rapport commandé par le gouvernement à Bernard PECHEUR sur la Fonction Publique.

Ces orientations vont jusqu'à la révision de l'architecture statutaire, c'est-à-dire :

- -la remise en cause des catégories A, B et C,
- -la remise en cause des statuts particuliers.
- -le développement de la mobilité interministérielle pour accompagner les suppressions massives de postes.

Elles rejoignent celles définies par la Ministre LEBRANCHU pour la conduite de l'agenda social Fonction Publique : individualisation de la gestion, adaptation des statuts aux restructurations, développement de la mobilité forcée, dénonciation des prétendues rigidités au statut.

Sous couvert de modernisation, c'est l'ensemble des acquis de la Fonction Publique de carrière qui sont menacés. Sans attendre le rapport Pêcheur et en application des décisions du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 18 décembre 2012, trois inspections générales ont d'ores et déjà rendu le 22 octobre 2013 un rapport sur "l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire".

# Les 40 propositions formulées par les rapporteurs sont éloquentes :

Les préconisations en matière de rémunération et notamment pour ce qui concerne les aides financières attachées à des zonages ( zones urbaines sensibles par exemple ) sont sans ambiguïté ( propositions 13 à 16 ), la recherche d'une inter-ministérialité forcée, l'introduction de durées d'exercice des emplois en profilant ceux-ci, le développement des affectations au profil, l'intégration du critère de la mobilité comme élément d'évaluation des agents et notamment des cadres supérieurs, la limitation des possibilités d'intervention des CAP et une latitude plus grande laissée aux managers de proximité pour adapter la gestion du personnel aux nécessités locales, l'introduction de la notion de contractualisation sur certains emplois, et cerise sur le gâteau l'inscription dans le statut du fonctionnaire d'une obligation de mobilité...

Ce rapport s'inscrit pleinement dans les principes de la Modernisation de l'Action Publique et du travail de sape engagé depuis trente ans pour remettre en cause le statut.

La loi de mobilité du gouvernement Fillon à peine abrogée (en partie), la notion de mobilité forcée reviendrait donc en force pour accompagner et faciliter les restructurations et abandons de missions.

A l'instar de ce qui s'est passé dans le secteur privé sur le droit du travail, l'objectif est bien de s'attaquer aux droits et garanties des agents que procure le statut de 1983 et de mettre à mal la notion de fonction publique de carrière.

En 2007, sous l'ère Sarkozyste et de la RGPP, le n°2 du MEDEF déclarait qu'il fallait en finir avec les héritages du Conseil National de la Résistance et bien aujourd'hui il est comblé! Il aura été bref le temps de campagne où le Président déclamait dans ses meetings que l'ennemi était la finance! En s'attaquant au statut général des fonctionnaires, à leur rémunération avec la nouvelle PFR (régime indemnitaire tenant compte des fonctions exercées, de l'expertise et de l'engagement professionnel), c'est bien la remise en cause de toutes les missions qui est posée pour aller vers leur abandon, leur externalisation voire leur privatisation.

À la DGFIP, le bras armé de ces attaques n'a d'autre nom que la démarche stratégique!

Il n'est pas inutile de rappeler en effet que les documents de la Direction Générale vont dans le même sens que ceux exposés dans le rapport. Ainsi dans le plan triennal de la Démarche Stratégique, Il est dit qu'il conviendra de : «Mettre en place un plan d'évaluation régulière des règles de gestion : délai de séjour, cartographie des RAN (résidence d'affectation nationale), profilage de poste.»

Combattue en 2008 par les agents de la DGFIP, la CGT Finances Publiques dit non à la mobilité forcée ouvrant la porte aux possibilités d généralisation des licenciements dans la Fonction Publique!

LA CGT FINANCES PUBLIQUES EXIGE la tenue des engagements arrachés, grâce aux luttes DGFIP, de non application de toutes formes déguisées de la PFR dont le but est bien de tirer vers le bas les rémunérations !

LA CGT FINANCES PUBLIQUES REVENDIQUE le respect des droits et garanties statutaires des agents (promotion, mutation, carrière...).

Enfin, considérant le rôle spécifique de notre administration comme pilier des politiques de développement économique et de progrès social, la CGT Finances Publiques se prononce pour un plan d'urgence en faveur de l'emploi, des rémunérations et des conditions de vie au travail!

# Nouvelles menaces sur les statuts et les salaires, démarche stratégique:Organisons nous pour résister!

Le 13mai dernier, le Premier ministre a commandé à M. Bernard PECHEUR, présidant de la section de l'administration du Conseil d'État, un rapport à remettre le 20 octobre sur les enjeux majeurs de la fonction publique.

La lettre de mission indique : « Vous veillerez particulièrement à analyser les effets de ces évolutions susceptibles d'affecter l'architecture des catégories statutaires, les dispositifs de rémunération et les modalités concrètes de gestion des agents publics. Vous vous attacherez notamment à identifier les éventuels obstacles limitant le développement d'une gestion plus qualitative et plus interministérielle des parcours des agents. »

Les statuts particuliers attachés au catégories A, B et C, la mobilité des fonctionnaires et les rémunérations propres aux différentes directions sont visées, dans un contexte de mise en place de la MAP (modernisation de l'action publique) et d'austérité budgétaire (gel du point d'indice, 1988 suppressions d'emplois à la DGFIP, réduction drastique des dotations budgétaires...).

Ces objectifs sont confirmés par le rapport commandé par le comité ministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) sur « l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire » et rédigé par trois inspections générales (IGF, IGA et IGAS) qui propose de doper les mobilités des fonctionnaires « en particulier dans les régions, départements ou zones rurales et urbaines peu attractifs ».

Ce rapport pointe deux obstacles à la mobilité : les statuts et les rémunérations qui y sont attachés.

de la PFR pouvait aboutir dans certains cas à une perte sèche de 10 % de la rémunération.

Le rapport constate : « Chaque département ministériel développe une politique et une architecture indemnitaire propre. Certains ministères sont plus généreux que d'autres. Ces inégalités contribuent à figer les affectations. » Au même moment, un avant-projet de décret est présenté aux organisations syndicales de la fonction publique qui prévoit la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État (IFEEP). Ce régime serait mis en place dans l'ensemble de la fonction publique d'État du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2017 et a vocation à se substituer aux primes et indemnités particulières des ministères. Il serait composé de deux indemnités modulables, l'une rémunérant les fonctions, les sujétions et l'expertise, l'autre liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir. La logique est identique à celle de la prime de fonction et de résultat mise en place par le précédent gouvernement que l'actuelle ministre de la Fonction publique, s'était pourtant engagée à supprimer. Pour rappel, la mise en oeuvre

Cet outil tombe à point nommé pour niveler par le bas et individualiser les primes attachées aux statuts particuliers et réintroduire la modularité des rémunérations chassées par le conflit de 1989.

La réponse apportée par la direction générale aux revendications des agents des centres d'encaissement apporte une preuve supplémentaire de cette volonté gouvernementale. Les collègues, avec la CGT ont mené une mobilisation exemplaire avec grèves reconductibles pour l'augmentation de la prime de leurs services. Si la direction générale a fini par faire une première offre d'augmentation de leur rémunération, c'est par le biais d'un mécanisme peu orthodoxe impliquant des heures supplémentaires. Devant l'opiniâtreté de la CGT, la DGFiP a fini par admettre qu'elle refusait de revaloriser la prime en raison du projet gouvernemental sur la question indemnitaire des fonctionnaires d'Etat.

## Les primes et indemnités rattachées aux statuts de la DGFiP sont donc bien menacées!

Cette nouvelle tombe à la veille des discussions sur l'harmonisation indemnitaire des 14 000 agents de la DGFiP soumis aux régimes dits atypiques ou spécifiques.

Parallèlement, toujours dans le cadre de la MAP, la direction générale met en œuvre sa démarche stratégique. Des premières actions, annoncées ce mois-ci sur Ulysse, sont déjà à l'œuvre. Au motif du développement du numérique, prétendue solution aux milliers suppressions d'emplois subies, la mise en place de postes informatiques dédiés aux accueils pour les nouveaux télédéclarants professionnels, est une provocation!

Dans les SIE déjà sous tensions, les collègues se trouvent ainsi chargés d'une mission supplémentaire de « tuteur direct » auprès des professionnels pour l'établissement de l'e-déclaration, qui risque de les mettre en porte à faux dans leurs missions de saisie, de contrôle et de recouvrement. La CGT exige l'abandon de ce nouveau dispositif.

La CGT Finances Publiques entend monter d'un cran la mobilisation pour la satisfaction des revendications par la convocation d'assises nationales États généraux le 4 décembre, à l'initiative de l'intersyndicale DGFIP sur la base des initiatives et luttes locales.

Ensemble, exigeons:

L'abandon de la démarche stratégique ;

Le maintien de nos statuts particuliers :

Aucune remise en cause de nos règles de gestion ;

La défense et l'amélioration du régime indemnitaire DGFiP.

# Partout, soyons dans l'action!